

L'aide de la FEMA peut faciliter la réparation ou le remplacement de chaudières

Release Date: oct 19, 2021

Êtes-vous un propriétaire qui a bénéficié de l'assistance de la FEMA pour les réparations à domicile ? Avez-vous découvert par la suite que votre chaudière a été endommagée ou détruite par l'ouragan Ida ?

Si votre chaudière n'était pas couverte par votre assurance, la FEMA peut être en mesure de fournir une aide supplémentaire pour la réparer ou la remplacer. Mais vous devez présenter un appel à la FEMA par écrit et y joindre des reçus de réparation ou des devis vérifiables.

La FEMA peut payer jusqu'à concurrence du coût réel du reçu ou du devis d'une chaudière. Si vous l'avez réparée ou remplacée, la FEMA peut fournir une assistance sur présentation de devis ou reçus valables **dans le cadre d'une procédure d'appel**. Lorsque vous demandez de l'aide, veillez à bien signaler tout dommage causé à la chaudière par l'ouragan Ida.

Ce financement est disponible pour les survivants éligibles dans les comtés du **Bronx, Kings, Nassau, Queens, Richmond, Rockland, Suffolk et Westchester**, inclus dans la déclaration fédérale de catastrophe de l'ouragan Ida. Seules les résidences principales occupées par leur propriétaire peuvent faire l'objet d'une allocation d'aide. Les maisons de vacances et les résidences secondaires ne sont pas éligibles.

L'assistance aux réparations de domiciles n'est offerte qu'aux propriétaires pour les articles non assurés ou sous-assurés et les dépenses liées aux catastrophes destinées à rendre la résidence sûre, salubre et fonctionnelle. Une assistance FEMA est également disponible pour d'autres composants structurels de votre résidence principale, notamment les puits, les fosses septiques, les chauffe-eau et autres appareils électriques.



FEMA

Page 1 of 3

N'oubliez pas que vous devez présenter votre appel écrit dans les 60 jours suivant la date de votre lettre de détermination de la FEMA. Veillez à bien joindre une documentation à l'appui de la demande d'appel, comme par exemple des reçus ou des devis de réparation vérifiables, des devis d'entrepreneurs ou d'autres justificatifs.

Lorsque vous avez envoyé un appel à la FEMA, vous devriez recevoir une lettre de communication de sa décision dans un délai de 90 jours après sa réception par la FEMA.

Si vous avez des questions sur les modalités de présentation de votre appel, rendez-vous dans un centre de rétablissement après sinistre – [Localisateur de centre DRC \(fema.gov\)](#) – ou appelez la **ligne d'assistance de la FEMA au 800-621-3362**. Si vous utilisez un service de relais vidéo (VRS), un service téléphonique sous-titré ou autre, communiquez son numéro à la FEMA. Les opérateurs de la ligne d'assistance sont disponibles de 8 à 19 heures tous les jours. Appuyez sur 2 pour l'espagnol, appuyez sur 3 pour un interprète qui parle votre langue.

Pour faire une demande d'aide en cas de catastrophe, vous pouvez aussi appeler la ligne d'assistance, consulter [DisasterAssistance.gov](#) ou vous servir de l'application mobile de la FEMA.

Les personnes à revenus limités confrontés à des problèmes juridiques du fait de l'ouragan Ida peuvent aussi appeler une ligne d'assistance gratuite pour obtenir des conseils : **888-399-5459**. Si vous souhaitez qu'un prestataire de services juridiques se mette en contact avec vous, remplissez un formulaire à <https://nysba.org/ida>. L'aide juridique peut par exemple porter sur les questions suivantes :

- conseils en matière de relations propriétaires-locataires
- aide pour certains contrats de réparation de logement et prestataires
- questions relatives à la protection du consommateur telles que des prix outranciers et la prévention des escroqueries dans le cadre du processus de reconstruction
- assistance pour obtenir des prestations du gouvernement
- assistance dans le cadre des demandes d'indemnisation d'assurance vie, santé et propriété



- conseil pour les problèmes de saisies hypothécaires

Pour consulter d'autres ressources en ligne ainsi que les brochures téléchargeables de la FEMA et d'autres aides, consultez DisasterAssistance.gov et cliquez sur « Information ».

Pour être dirigé(e) vers des agences qui répondent aux besoins spécifiques des communautés, appelez le 211 ou consultez <https://www.211nys.org/contact-us>. Les résidents de New York doivent appeler le 311.

Pour obtenir les dernières informations sur les efforts de rétablissement après l'ouragan Ida à New York, consultez fema.gov/disaster/4615. Suivez-nous sur twitter.com/femaregion2 et facebook.com/fema.

